

Fabienne DOURSON
Laboratoire "Biens, Normes, Contrats"
EA 3788
Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Compter autrement pour mieux compter ce qui est important

Concevoir une « comptabilité créative » au service de l'écologie

Alors même que les dégradations de l'environnement sont massives et manifestes au point de ne plus pouvoir être ignorées, les modifications des comportements ne sont absolument pas à la hauteur des enjeux. Les rapports alarmants s'accumulent, les réunions se multiplient sans que des changements significatifs se dessinent en dépit des discours volontaristes. Pourtant, l'évidence de la catastrophe environnementale ne permet plus d'ignorer le problème, d'éviter les interrogations sur le contenu et les effets de la croissance.

En ce sens, les nouveaux indicateurs (monétaires ou non), apparus depuis les années 90¹, ont joué un rôle non négligeable non seulement en contribuant à mettre en évidence les dégâts occasionnés par nos modes de production et de vie, tant au plan social qu'environnemental, mais aussi en modifiant l'appréciation du « bien être », en relativisant l'idée de progrès dans l'existence matérielle.

Indirectement au moins, les nouveaux indicateurs monétaires ont aussi contribué à changer la manière d'envisager l'activité économique et ses implications dans la mesure où la visibilité de son impact écologique (externalités négatives et effets irréversibles) exige, *a minima*, les apparences d'un comportement plus vertueux dont il s'agit de rendre compte. Autrement dit, de nouvelles modalités, pratiques et stratégies économiques intègrent cette dimension dans le calcul économique. Souvent, des indicateurs *ad hoc* permettent de servir une communication commerciale ou financière ; au mieux, les externalités négatives sont effectivement internalisées².

Néanmoins, force est de constater que la manière d'envisager l'articulation entre économie, société et environnement n'a pas changé : en dépit des affirmations vertueuses, les considérations économiques restent premières. Le problème fondamental qui se pose ici est celui de l'utilisation de la monnaie en tant qu'équivalent général. En permettant de rendre la biosphère commensurable³, en dernière analyse, l'équivalence monétaire générale soumet son usage⁴ à des prix et la réduit à une *marchandise fictive*. Si cette manière de valoriser présente d'indéniables avantages, voire dans de très nombreuses situations une certaine efficacité, elle comporte dans le cas qui nous occupe des limites patentes. L'histoire montre que cette convention d'équivalence ne permet pas d'atteindre l'objectif raisonnable de préservation de la biosphère. Or, des arguments théoriques permettent de fonder d'autres manières de compter.

En conséquence, il s'agit de dépasser les indicateurs monétaires⁵ afin de se dépendre d'une logique économique étroite, sans réelle efficacité en matière écologique, afin de *compter autrement pour mieux compter ce qui est important*.

À partir d'arguments historiques ou théoriques, en prenant appui sur des structures qui existent déjà, nous proposons des

1 Gadrey, Jany-Catrice, 2005, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Repère, La Découverte.

2 Feger, Rambaud, 2014 « Apports et rapports mutuels de la gestion et de l'écologie politique : essai d'articulation par la comptabilité. » ; Harribey, 2014, « Retour à la critique de l'économie politique pour examiner la question de la valeur de la nature. » ; Actes du premier colloque sur l'Écologie Politique.

3 Évidemment, le même raisonnement pourrait être tenu en matière sociale.

4 Qu'il s'agisse du prélèvement des ressources ou des rejets polluants dans leur diversité.

5 Les trente dernières années ont montré la capacité imaginative et délétère de la finance. En matière écologique, elles mettent aussi en évidence qu'il est illusoire, voire pernicieux, de prendre appui sur des indicateurs dont la logique réduit tout à un prix.

modalités opérationnelles de quantification alternative avec en objectifs trois grands axes.

1. Fondements historiques et théoriques

La Révolution Industrielle anglaise de la fin du XVIII^e siècle ouvre sur un changement systémique. Des transformations institutionnelles, techniques et économiques bouleversent alors le rapport à la nature⁶. Dès le XIX^e siècle, l'évolution des modes de production et de vie modifient la perspective sur l'environnement naturel⁷ et interrogent les contemporains. Si l'économiste J. S. Mill⁸ souligne particulièrement les effets de cette transformation, Jevons constate un paradoxe, couramment qualifié d'effet rebond⁹ : alors que les améliorations techniques permettent d'augmenter l'efficacité énergétique, l'utilisation globale d'énergie augmente. En soi, ce constat jette un doute sur notre capacité à résoudre les problèmes écologiques par les seules solutions techniques. Surtout, en ce début de XXI^e siècle, force est de constater une impasse systémique : alors même que la catastrophe écologique est patente, faute de s'attaquer à la racine du problème, les « solutions » mises en œuvre ne parviennent pas à infléchir la tendance.

Un retour aux travaux de Polanyi semble pertinent en raison de sa façon singulière d'articuler les institutions et les conditions matérielles de l'existence humaine¹⁰. Ainsi, deux concepts - le retournement de l'*encastrement*, la *marchandise fictive* – et une analyse (monnaies spécifiques) – suggèrent ici à la fois une direction et des moyens.

Si la notion d'*encastrement* ou *enchâssement* est bien connue, nous insistons ici sur l'idée de son retournement ou renversement¹¹ : « les relations sociales sont désormais enchâssées dans le système économique alors qu'autrefois le système économique était enchâssé dans les relations sociales »¹².

En outre, le concept de *marchandise fictive* nous intéresse particulièrement dans deux de ses composantes : « le travail, la terre et l'argent sont des éléments essentiels à l'industrie ; ils doivent donc eux aussi être organisés en marchés ; ces marchés forment en fait une partie absolument essentielle du système économique. Mais il est évident que travail, terre et monnaie ne sont pas des marchandises [...] lorsqu'on les décrit comme marchandises, c'est entièrement fictif »¹³.

Enfin, l'analyse des monnaies anciennes dédiées à des usages spécifiques¹⁴ nous permet d'aborder les questions du commensurable, des conventions d'équivalence et de la valeur.

À la suite de Derosières, de nombreux auteurs¹⁵ ont montré que les indicateurs dépendent de conventions qui elles-mêmes renvoient à une perspective sur le monde. Pour Derosières¹⁶ la quantification suppose d'abord de s'accorder sur ce qui est considéré comme équivalent, c'est-à-dire de décider ce qui est commensurable ou pas.

Or, les choix relatifs à la vie matérielle des êtres humains touchent à des considérations d'ordres différents qui tendent à être synthétisées dans un équivalent général, la monnaie, et en dernière analyse, réduites à un prix. En conséquence, non

6 Gras, 2007, *Le choix du feu, aux origines de la crise climatique*, Fayard.

7 Fureix, Jarrige, 2015, *La modernité désenchantée : relire l'histoire du XIX^e siècle français*, La Découverte.

8 Mill J. S., 1953, *Principes d'économie politique*, Dalloz, 300.

9 Latouche, 2011, *Vers une société d'abondance frugale*, Petits Libres, 132.

10 Ainsi, Polanyi (2008, *Essais*, Seuil, 51) souligne l'étroitesse de la perspective économique dominante, l'apport des autres disciplines sur les conditions de vie matérielle, la diversité des arrangements institutionnels, le rôle des communs....

11 Dourson, 2009, « Qu'apporte la notion d'encastrement, au sens où l'entend Karl Polanyi, à la compréhension des thématiques de la décroissance ? », Actes des IX^{èmes} Rencontres Internationales du RIUESS.

12 Polanyi, *id.*, 514.

13 Polanyi, 1983, *La grande transformation*, Gallimard, 107.

14 Polanyi, 2008, 221-243

15 Supiot, 2015, *La gouvernance par les nombres*, Fayard. Bardet, 2015, *La contre-révolution comptable : ces chiffres qui (nous) gouvernent*, Belles Lettres. Devictor, 2015, *Nature en crise : penser la biodiversité*, Seuil.

16 Derosières, 2008, *Gouverner par les nombres*, Presses des Mines.

seulement la question de ce qui fonde la valeur en économie¹⁷ se pose, mais encore celle de la hiérarchie des valeurs qui émanent d'ordres différents.

Si les considérations écologiques sont déterminantes, un renversement de l'encastrement s'impose afin de contenir l'économique dans la société. Or, un tel changement de perspective modifie les hiérarchies et implique de nouveaux indicateurs performatifs afin de soumettre les choix économiques aux choix des citoyens. En conséquence, construire une société où la délibération des citoyens tient toute sa place¹⁸ suppose aussi la conception d'indicateurs non monétaires, en utilisant « *le gouvernement par les nombres* » à d'autres fins, en s'appuyant sur l'obsession du chiffre pour redonner du sens.

À partir de l'idée des monnaies anciennes dédiées à des usages spécifiques, il s'agit d'envisager des unités de compte spécifiques afin de proposer une prise en compte séparée de ce qui est incommensurable. Concrètement, l'appui sur les structures comptables existantes permet d'élaborer de nouveaux instruments et unités de compte tant aux niveaux micro que macro.

2. Modalités opérationnelles

Transformer les comportements en matière écologique suppose de subvertir le chiffrage imposé par la finance, avec ses indicateurs performatifs fallacieux, en utilisant la preuve par le nombre¹⁹ pour servir d'autres finalités, en chiffrant et en rendant visible ce qui a véritablement de la valeur car « nous sommes confrontés au fait que tout ce qui n'est pas compté finit par ne plus compter »²⁰. Comme le souligne Jany-Catrice, « tous les indicateurs sont performatifs, c'est-à-dire que non seulement ils formatent une vision du monde, mais en plus ils tendent à transformer la réalité, parce que les énergies finissent par se concentrer et s'adapter à ces indications chiffrées. »

Ne pas proposer d'autres chiffres opérationnels équivaut à laisser le champ libre aux financiers et à l'expression « logique comptable » qui occulte l'essentiel, les normes sous-jacentes : « les indicateurs sont d'abord des outils politiques avant d'être des constructions, et des productions techniques »

En conséquence, il s'agit de construire un système de quantification cohérent en prenant appui sur l'organisation microéconomique des comptabilités (privées et publiques) et de relier les pratiques microéconomiques aux objectifs macroéconomiques.

Dans le domaine de la production, sauf exception²¹, il n'existe rien d'obligatoire, de continu, de systématique, de rigoureusement contrôlé... et donc de systémique rendant compte de l'impact sur la biosphère. Comme la monnaie équivalent général rend tous les flux relevant du processus productif commensurables, en dernière analyse, d'une manière ou d'une autre, le rapport à la biosphère est soumis à une logique de prix et la nature réduite à un ensemble de *marchandises fictives*²².

Afin de rompre avec cette logique, il faut donc introduire des unités de compte spécifiques pour l'ensemble du processus de la production (des matières premières aux produits finis), en incluant les transports et les déperditions. Autrement dit, il s'agit d'enregistrer les flux physiques en relation avec la biosphère afin de soustraire les prélèvements

17 Orléan, 2011, *L'Empire de la valeur. Refonder l'économie*, Seuil.

18 À cet égard les villes en transition ou les usages de certaines monnaies locales méritent attention.

19 Selon la technique du judoka, *utiliser de la force de l'adversaire*.

20 Jany-Catrice, 2009, « Des indicateurs alternatifs de « richesse » : lesquels ? et pour quels usages ? », Forum FAIR, 1.

21 Des éléments épars existent : comptabilités énergétiques dans le bâtiment ; estimation du rejet de CO2.

22 Les droits d'émission en témoignent.

et les rejets du calcul économique ordinaire, celui qui les rend commensurables en permettant leur réduction à un prix²³. Dans cette optique il convient de s'intéresser, d'un côté, aux matières premières (y compris l'eau), aux énergies non renouvelables ; et de l'autre, non seulement aux pollutions atmosphériques mais aussi aux déchets dans leur diversité. Bien entendu, il s'agit aussi d'établir des hiérarchies dans la mise en œuvre en fonction de l'urgence²⁴, de pondérer par les possibilités de recyclage et de s'appuyer sur les travaux déjà menés²⁵.

Les éléments de ces comptabilités doivent s'articuler à deux niveaux du processus productif : les entrées, par une saisie directe des flux (énergie, eau, matières rares) ou indirectes (autres consommations intermédiaires à partir de la sortie du producteur amont) ; les sorties, par un récapitulatif produit (ou service) avec les différents éléments permettant d'établir, en partie au moins, les entrées du producteur aval ou de l'utilisateur final.

Un cadre cohérent de régulation doit être fondé en droit car seul un dispositif obligatoire peut lui conférer l'opposabilité juridique et empêcher une concurrence écologique délétère²⁶. Évidemment, ce cadre n'empêche en rien d'élever les exigences écologiques²⁷. Construire un système de régulation revient à se donner des objectifs (dans une trajectoire de réduction, maximum annuel à ne pas dépasser) et les moyens (quantification et contrôle) de les atteindre, c'est-à-dire d'articuler les objectifs macros et les pratiques micros. Non seulement rien n'empêche les comptabilités de saisir, à côté de flux monétaires, des flux physiques, mais rien ne contrevient à la mise en œuvre des obligations écologiques, à l'instar des obligations fiscales : il n'y a aucune raison de penser que les unes seraient plus compliquées à mettre en œuvre que les autres. Et, dans une certaine mesure, les procédures de contrôles et les moyens de faire respecter les objectifs peuvent être du même ordre²⁸. Les mesures semblent pouvoir être de trois ordres : cadre réglementaire – autorisation, interdiction, limitation, niveau des dotations annuelles ... - ; incitations non-monétaires - accès aux marchés publics, à certains dispositifs.. - ; indirectement monétaires – aides, fiscalité de mésusage²⁹.

Au delà des difficultés de mise en œuvre, au demeurant moins techniques que politiques, la cohérence d'ensemble relève aussi du juste et du processus démocratique³⁰. Si aucun dispositif n'est parfait, si la mise en œuvre implique des étapes, à divers niveaux, l'adhésion et la coopération des citoyens, il suppose avant tout des objectifs clairs, une logique évidente et des efforts partagés.

3. Objectifs en trois axes

Commencer par les firmes : non seulement du fait de leur logique économique particulière (but lucratif) mais aussi souvent de la nature industrielle de leur activité productive, plus particulièrement liés aux considérations écologiques.

Comme toutes les unités de production sont déjà dotées d'une comptabilité financière obligatoire, essentiellement pour des raisons fiscales, il serait assez facile de la doubler, selon des principes similaires, d'une comptabilité écologique ne

23 Ce qui ne signifie pas que les flux en lien avec la nature seraient gratuits, au sens monétaire, mais que ce prix serait une considération de second rang afin précisément d'empêcher de soumettre la nature à sa seule logique et de la réduire en marchandises fictives, les « services écosystémiques ».

24 La situation est telle qu'il devient difficile d'établir des priorités. Néanmoins, toutes les matières premières ne peuvent pas être mises sur le même plan.

25 Négawatt, ADEME...

26 Au sens de réduction des prix en sacrifiant la nature.

27 Un cadre législatif national n'empêche en rien plus d'exigences au niveau des régions, d'une branche d'activité, voire d'acteurs (à l'instar de la hiérarchie législative du travail).

28 Si l'ADEME propose des outils d'évaluation, il s'agit essentiellement de démarches volontaires ; et dans le cas inverse, les dispositifs de contrôle et de contrainte sont quasi inexistantes.

29 Aries, 2007, *Le Mésusage, essai sur l'hypercapitalisme*, Parangon.

30 Supiot, *id.*, « *La quantification est un outil puissant de la pensée humaine. [Mais] du fait de la logique ultralibérale, la loi est placée sous l'autorité d'un calcul. C'est une restriction du périmètre de la démocratie.* »

s'exprimant pas en unités monétaires mais en unités physiques dédiées - énergies (kilojoules) et matières premières (tonnes ou m³) utilisées, gaz nocifs (m³) émis, déchets (tonnes ou m³) générés. Fondamentalement, cette manière de procéder doit modifier notre rapport à la biosphère. D'une part, en empêchant la soumission des méfaits écologiques à la logique des prix, l'assimilation de la nature à un ensemble de marchandises fictives et, finalement, que tout soit permis pourvu qu'on y mette le prix³¹. D'autre part, ces comptes spécifiques doivent devenir premiers dans la hiérarchie, c'est-à-dire contenir l'activité économique dans un cadre acceptable³², le calcul monétaire de l'entreprise ne valant que dans la mesure où ces critères sont respectés. Le respect du cadre pouvant conduire à tout un éventail de dispositifs, pas nécessairement monétaires, allant de l'interdiction, à la sanction graduée en passant par des dispositifs d'aide (prêts pour amélioration des installations) et de valorisation de comportement vertueux (commandes publiques).

La mise en œuvre d'une comptabilité de gestion³³ environnementale permettrait d'affecter à chaque production l'impact écologique qui lui revient. En généralisant ce dispositif, il devient possible d'enrichir les comptes environnementaux des intrants déjà transformés et transportés, acquis auprès de producteurs en amont de la chaîne de production, et d'infléchir la consommation. Là encore, l'éventail des mesures peut être large, une production peut être interdite, soumise à réglementation, plus ou moins taxée ou encouragée.... Dans certains cas, des critères supplémentaires pourraient intervenir tels la durabilité, la réparabilité et la récupérabilité... du produit.

Une telle procédure aurait plusieurs avantages. D'une part, elle permettrait de restaurer des conditions équitables pour les échanges marchands³⁴, opposables à tous les producteurs, la commercialisation des produits dépendant des données fournies, preuves à l'appui ; de promouvoir la qualité de la production et de l'échange (produits eux-mêmes, dimension sociale). D'autre part, elle permettrait d'encourager des productions réellement économes, de réduire les transports en faveur de productions plus locales, et d'empêcher (ou de limiter) le *green washing*.

La question de l'énergie, avec en objectif la minimisation de l'énergie non renouvelable ou très polluante, pourrait faire l'objet de la première étape dans la mesure où elle fonde nos choix de production et, à bien des égards, conditionne d'autres aspects. À compléter très vite par celles de l'eau, des matières premières rares et des rejets mortifères.

Même si les administrations publiques ou les ISBLSM³⁵ n'ont pas de but lucratif, même si leurs activités relèvent davantage des services, elles n'échappent pas à la question écologique dans la mesure où, comme toutes les unités de production, elles intègrent des consommations intermédiaires et, font elles aussi des calculs économiques étroits et des choix où les considérations écologiques sont le plus souvent réduites à la portion congrue. Dans une large mesure, ce qui vaut pour les unités productives marchandes vaut pour les unités non marchandes et il existe là aussi des comptabilités publiques ou des comptabilités privés spécifiques à partir desquelles l'enregistrement obligatoire de flux physiques est possible.

De même, le respect du cadre peut conduire à tout un éventail de dispositifs : réglementation, sanctions, encouragements. Ainsi, des comptes qui font état de comportements vertueux pourraient ouvrir à des dotations supplémentaires, notamment en moyens humains pour améliorer les conditions de travail et de service.

31 À rebours des marchés des droits d'émission (permis à polluer).

32 Le même raisonnement pourrait être tenu en matière sociale.

33 Hormis dans certains cas précis (engagements pris par la firme), la comptabilité de gestion n'est pas obligatoire mais très souvent nécessaire (groupes...).

34 À cet égard, l'ancienne organisation des métiers, anachroniquement et fallacieusement qualifiée de monopole, mérite d'être examinée car elle place la concurrence dans un cadre réglementaire qui comporte un prix maximum et une qualité minimale. Leclerq, 1998, *Histoire économique de la France de l'Ancien Régime*, Armand Colin.

35 Institutions sans but lucratif au service des ménages

Toutefois, la seule modification des façons de produire ne suffit pas. À quoi bon améliorer l'efficacité énergétique, si dans un processus circulaire nos modes de vie conduisent à produire et à transporter toujours davantage ? Bien sûr, ce qui vaut pour l'énergie vaut pour tous les prélèvements et rejets. Indépendamment de l'utilisation des objets ou des services produits (et des effets écologiques induits en amont et en aval), les ménages utilisent directement une part importante de l'énergie pour le chauffage (ou la climatisation) domestique ou le transport des personnes, laquelle génère aussi des rejets, notamment de gaz nocifs³⁶. A priori, rien n'empêche de transposer la saisie des flux énergétiques et d'émission de gaz au niveau domestique. Dans une enveloppe donnée - un maximum indépassable -, chacun choisirait les usages qu'il préfère. Des dispositifs d'accompagnement permettrait à chacun de réaliser des économies d'énergie tout en les valorisant de façon non monétaire³⁷. Autrement dit, l'enregistrement de ces flux, accompagné de dispositifs *ad hoc*, devrait permettre à chacun l'accès gratuit à un minimum indispensable tout en répartissant l'effort sur tous en évitant que les plus riches puissent gaspiller³⁸. Au niveau de chaque ménage, il s'agit donc bien de réaliser des économies qui, dans la mesure où elles contribuent à réduire la pression sur la biosphère et améliorent le « bien être » font converger l'économie du ménage et l'écologie.

Une condition essentielle de l'efficacité réside dans l'adhésion citoyenne, laquelle suppose une parole citoyenne réellement prise en compte, des informations, des procédures, des contrôles, une organisation fiables et surtout de donner toute sa place à la justice sociale. La participation citoyenne ne peut pas être un simulacre, le rôle de l'expert³⁹ et les conditions de son indépendance doivent être précisés et les efforts écologiques réellement partagés. Des indicateurs explicites, obligatoires, fiables et accessibles contribuent aux débats démocratiques⁴⁰ qui doivent se tenir à des niveaux différents en fonction de l'implication des choix. Prendre des décisions raisonnables⁴¹, c'est-à-dire se départir du cadre économique étroit pour choisir après délibération en fonction de ce qui compte réellement le plus, suppose non seulement l'accès aux informations mais aussi leur compréhension.

Conclusion

Les comptabilités basées sur des unités physiques cherchent à aller en ce sens car l'inefficacité des dispositifs destinés à endiguer les effets catastrophiques sur la biosphère de nos modes de production et de vie oblige à réfléchir et à procéder autrement, à imaginer des outils favorisant des solutions plus démocratiques, plus équitables et plus efficaces.

Avant d'être opérationnelle, cette ébauche nécessite un travail transdisciplinaire important, précisément parce que les unités de compte sortent du champ habituel des économistes ou des comptables. Néanmoins, dans les différentes disciplines, la plupart des éléments nécessaires existent déjà, il s'agit donc surtout de combiner, d'adapter des techniques et savoir-faire.

Il va de soi que les premières comptabilités de ce type seront nécessairement imparfaites... et de toutes les manières toujours perfectibles... Car fondamentalement, il s'agit toujours de mettre en avant ce que, dans une société donnée, les citoyens jugent essentiel et qui permet une cohésion sociale suffisante pour vivre ensemble.

36 Lorsque le transport résulte de l'achat d'un service, il entre dans une consommation indirecte. Par ailleurs, une part non négligeable des transports est imputable à l'organisation productive elle-même ou à la manière plus générale de répartir les usages du territoire.

37 Critère d'accès non monétaire à des usages (logement, jardin...) ou dispositifs spécifiques ; indirectement monétaires (aides à l'amélioration du logement), c'est-à-dire des modalités très éloignées de la logique marchande des droits d'émission.

38 Évidemment, la même façon de procéder pourrait être étendue à l'eau.

39 Sur le rôle de la prise de parole, du discours et de l'expert, l'œuvre de Hirschman mérite attention.

40 Rousseau, 2015, *Radicaliser la Démocratie – Propositions pour une refondation*, Seuil.

41 Très différentes de la rationalité standard de l'*homo œconomicus*.

Document provisoire. Ce texte fera l'objet d'une publication de la Fondation de l'Ecologie Politique

Les normes comptables adoptées ne sont jamais neutres. Elles dépendent directement de ce qui est valorisé ou pas ; suivant leur nature elles peuvent servir des objectifs et des intérêts très différents. Dans une société obsédée par le chiffre, elle participent particulièrement à la modification des normes sociales plus générales.

S'il s'agit de sortir d'une logique économiciste, avec ses hiérarchies explicites ou non, de mettre en cause l'idée d'une monnaie équivalent général qui, en dernière analyse, permet de tout réduire à un prix, de servir le bien commun plutôt que les intérêts d'une minorité, alors changer les normes comptables n'est pas anodin⁴². Cette transformation aurait l'avantage de modifier notre façon d'être économes, de contribuer à changer nos modes de vie, nos comportements productifs sur la base d'une hiérarchie qui ne serait pas d'abord marchande, de mettre l'économie à sa place : seconde mais pas secondaire.

42 Sous l'hégémonie de la finance, les changements de normes opérés ces trente dernières années en témoignent.